



Union des Syndicats SUD du Groupe Safran

144 boulevard de la Villette, 75019 Paris

<http://www.sud-safran.com> - contact@sud-safran.com

Union
syndicale
Solidaires

Mercredi 29 mai 2013

CE Exceptionnels du 27 et du 28 mai 2013

VSD dans le Secteur Auto

Lundi 27 mai 2013, un CE exceptionnel de l'établissement de St Médard a eu lieu pour recueillir l'avis des élus sur la mise en place d'horaires en VSD dans le Secteur Auto à compter du 07 juin 2013 pour une durée de 4 weekend.

Il s'agit de 2 équipes travaillant le vendredi, samedi et dimanche en alternant le rythme de travail un week end sur deux.

Equipe 1 : 11 h et 2 fois 12 heures (35 heures). Equipe 2 : 2 x12 heures et 5 heures (29 heure). Les deux équipes sont en repos la semaine.

Des accords à durée déterminées ont été jusqu'à présent signés pas SUD moyennant une majoration de 30% de la rémunération 3X8, le volontariat requis des salariés concernés et pour éviter la mise en place de 5X8.

Cet horaire ayant des plages dépassant les 10 heures, l'inspection du travail ne l'autorise qu'avec un accord syndical majoritaire.

CE exceptionnel du 27 mai 2013 :

Lors de ce CE lundi matin, les élus SUD ont expliqué qu'il se prononçaient contre la mise en place de ces horaires.

Le contexte de la « négociation » HERAKLES dans lequel la direction maintient une attitude unilatérale et fermée nous amène à envisager des actions de grèves.

Etant susceptibles d'appeler les salariés à faire grève dans les semaines à venir, nous ne concevions pas de donner notre accord pour mettre en place des équipes de travail le week-end.

C'est pourquoi Lundi, SUD a voté contre la mise en place des VSD.

Le vote à donné **6 voix contre, (5 SUD et 1 CGT) et 1 voix pour : CGC**

Lundi après-midi, le responsable du secteur nous a contacté pour nous dire qu'il pensait que nous n'avions pas eu les informations qui nous permettraient de mesurer les enjeux de notre position et qu'il était disposé à nous rencontrer pour nous les exposer.

Une rencontre a eu lieu pendant laquelle il nous a exposé des faits tendant à démontrer que notre position pouvait remettre en cause le nouveau contrat pour la TGS et de mettre en péril l'activité du secteur.

Les élus qui ont rencontré Mr Giraud ne se sont pas positionnés lors de la rencontre et ont rendu compte dans les détails de ces arguments mardi 28 au matin en présence de l'ensemble des élus SUD.

En réunion, les élus SUD ont décidé de faire la demande d'un CE exceptionnel pour que le responsable du secteur puisse renouveler ces explications devant l'ensemble des élus du CE.

CE exceptionnel du 28 mai 2013 :

Nous reproduisons le résumé de la situation telle qu'exposée par Mr Giraud :

2014 serait la dernière année d'extrusion et il y aurait de la découpe des jets stockés jusqu'en 2018. Il s'agit donc de la fin programmée des produits extrudés.

L'avenir du secteur repose pour l'instant sur les produits pastillés. Nous avons produit 230 tonnes en 2012, et le nouveau contrat nous amènerait à 350 tonnes en 2013 et 400 tonnes en 2014, soit presque le double de la production 2011. Cela compenserait la fin des activités extrudées.

Pour arriver à cette production, une 3^{ème} pastilleuse est mise en place mais il y a 1 mois et demi de retard sur ce qui était prévu.

La direction du CEP ne recevant pas de nouvelles commandes en Mars, elle a vivement insisté auprès du client pour qu'il honore sa part du contrat. Le client a alors engagé des frais pour qualifier nos produits auprès des constructeurs auto en remplacement des produits fournis par les américains.

En attendant que ces produits soient validés par les constructeurs, le client a commandé 20 tonnes en avril, 28 tonnes pour mai, et 30 tonnes pour le mois de juin. Les commandes devraient baisser un peu durant les 2 mois d'été puis le rythme devrait repasser à 30 tonnes.

Malgré ses stocks, la direction prétend ne pas pouvoir faire face à ces commandes sans mettre en place les VSD tant que la 3^{ème} pastilleuse ne sera pas opérationnelle.

Une réunion du suivi du contrat est prévue le 12 juin avec le client.

Selon la direction, si elle annonce à cette réunion qu'elle n'est pas en mesure d'honorer à son tour sa part de contrat, celui-ci pourrait être remis en cause. Ce n'est pas une certitude mais une possibilité et les constructeurs à leur tour pourraient ne pas aller plus loin dans leur volonté de qualifier nos produits.

La position de SUD :

Nous n'avons aucun moyen de vérifier l'exactitude de tous ces points mais le contexte de la mise en place du nouveau contrat et l'objectif de doubler le tonnage d'ici 2014 est exact et les explications de la direction sont crédibles.

La question qui s'est posée aux élus était donc de décider si nous prenions le risque de déclencher une remise en question d'un apport de commande qui double l'activité principale du secteur et par là, de mettre en péril son activité.

Nous ne prendrons pas ce risque et c'est pourquoi, **après avoir reçu ces informations que la direction ne nous avait pas donné jusqu'ici**, nous avons revu notre position sur le sujet.

Cette situation est due au contexte particulier de la mise en place de ce nouveau contrat et nous n'accepterons pas cette mise au pied du mur lorsque l'activité aura pris un rythme normal avec la 3^{ème} pastilleuse.

Un nouveau vote a eu lieu ce 28 mai avec **6 voix pour** la mise en place des VSD (**5 SUD et 1 CGC**) et **1 voix contre (CGT)**.

Sud Safran / Saint Médard 05 57 20 79 00 sud.snpe@snpe-syndicat.fr	Sud Safran / Le Bouchet CRB 01 64 99 10 01 sud.sme.crb@numericable.fr	Sud Safran / Le Haillan 05 57 20 86 14 syndicat@sudmetaux33.com
--	---	---